

Penser le bâtiment d'archives de l'avenir

par Pascale Verdier

Directeur des Archives départementales du Bas-Rhin

A aucun moment je ne me suis posé la question, lorsque j'ai repris le programme des Archives de la Meuse élaboré par mon prédécesseur, Jacques Mourier, du siècle dans lequel allait s'inscrire le bâtiment des Archives de la Meuse ; jamais je ne me suis demandé si j'allais faire avancer la réflexion en matière de bâtiments d'archives, et c'est très heureux, car j'aurais été totalement submergée par l'incapacité que j'aurais eue à relever un tel défi : inscrire un bâtiment dans l'avenir...

Élaborer un programme, c'est donner une part importante à ses propres aspirations : de quoi rêve-t-on ? Qu'est-ce qui change par rapport aux bâtiments antérieurs ? On s'appuie nécessairement sur les bâtiments existants, pour les améliorer ou essayer de le faire, à tout le moins. C'est à dire qu'on s'appuie sur ce que d'autres avant nous ont réalisé : on prend les " bonnes idées " des uns et des autres, pour les améliorer encore ou les développer, et on supprime certaines autres dont on n'a pas eu, à l'usage, l'utilité. Personnellement j'avais entendu parler du programme élaboré par M. Ramière de Fortanier dans les Yvelines. J'ai été séduite par le concept, assez nouveau en France, de " bâtiment inerte ", fonctionnant par ses ressources propres plutôt que grâce à un système de climatisation.

Donc le rêve, au départ, s'inspire de la réalité existante – en négatif surtout : notre salle de lecture est trop petite ? On veut plus de places. Il y a des difficultés de stationnement ? on attachera une importance non négligeable aux parkings. On a des problèmes de bruit en salle de lecture à cause des microfilms ? On rêve de cloisonner les espaces... on pourrait multiplier les exemples.

Une chose est certaine : il est fini le temps où l'archiviste élaborait seul son programme. Les collectivités ont leur mot à dire, et le disent, de plus en plus, ce qui est extrêmement positif ; il s'agit généralement de vœux par rapport aux équipements spécifiques souhaités (le Conseil général

de la Meuse ne voulait pas de salle d'expositions, car il disposait d'un vaste hall à l'hôtel du département, et il souhaitait voir cet espace occupé ; en revanche, il souhaitait une salle de conférences plus grande que ce qui était nécessaire aux Archives). Le laboratoire photographique devait être partagé avec un autre service du Conseil général, c'est à dire qu'il a été nécessaire de prévoir une entrées séparée, et un certain nombre d'autres aménagements destinés à gérer la présence de personnes étrangères au service dans les locaux des Archives, éventuellement à des heures où le bâtiment était fermé.

S'ajoutent à cela de nouvelles préoccupations, dont a déjà parlé Gérard Ermissse, auxquelles le programme va essayer de répondre, et que l'architecte va mettre en musique :

- la sécurité des documents, point devenu crucial ces derniers temps devant la recrudescence des vols ; on demande désormais que les accès aux magasins de conservation soient protégés, par exemple, ce qui n'était jamais le cas par le passé. Insistance est mise sur la surveillance des salles de lecture. En fait, les vols sont aussi, certainement, la rançon du succès des Archives : le public vient beaucoup plus nombreux dans nos salles de lecture...
- la prise en compte de l'espace urbain et de l'intégration du bâtiment dans son environnement, quand on a la chance d'avoir un terrain en pleine ville (je citerais l'exemple de la ville de Strasbourg qui a émis des avis sur la façade du bâtiment : prise en compte de la dimension architecturale du projet, limitation de la hauteur du bâtiment, etc.). Ces contraintes architecturales étaient moins prégnantes auparavant.
- La prise en compte de l'écologie. Le Conseil général du Bas-Rhin, par exemple, souhaite que les nouveaux bâtiments, limitent notamment la production de gaz à effet de serre. Ce qui rejoint la préoccupation qui se développe actuellement sur des bâtiments " écologiques ", le plus inerte possible afin de préserver les documents et permettant dans le même temps de limiter les coûts de fonctionnement : dans le nouveau bâtiment des Archives de la Meuse, les installations de traitement d'air ne devraient fonctionner qu'un nombre d'heures très limité. Ceci a été possible, non parce que le Conseil général était particulièrement sensible aux questions du climat dans les magasins de conservation, mais parce que nous étions dans une perspective impérative de limitation des dépenses, notamment de fonctionnement. Le département de la Meuse est en effet un département disposant de peu de moyens, et qui raisonne de plus en plus en terme de coût global d'opération. Je me suis insérée dans cette démarche

pour imposer mes vues sur ce que je voulais en terme de climat dans les magasins.

- Peut-être qu'en effet, dans cette perspective, le bâtiment du 21^e siècle est, paradoxalement, celui du passé : un bâtiment sans climatisation, ou avec très peu de climatisation, contrairement aux réalisations de ces dernières années. On a bien vu, récemment, que les problèmes d'infestation des collections par des micro-organismes, qui se multiplient ces derniers temps, étaient liés à des pannes des systèmes de refroidissement. Ainsi, la modernité et l'aspect, que j'espère novateur, du projet des Archives de la Meuse résideraient sans doute plus dans une mise en question – limitée – des normes (où stabilité et lente dérive climatique sont plus importantes que les chiffres absolus de température et d'hygrométrie), que par de nouvelles caractéristiques techniques.
- L'évolution des mentalités de notre public : devant le développement de la généalogie, et la hausse de la fréquentation des salles de lecture, on observe une certaine crispation des différentes catégories de lectorat, les étudiants et les " scientifiques " regrettant que les places soient prises d'assaut par des personnes moins rompues au nécessaire silence des salles de lecture. Ces différentes catégories de public n'ont pas les mêmes besoins, ce qui nous conduit à penser différemment notre accueil. Dans la Meuse, j'ai souhaité une salle de lecture unique, mais avec des espaces cloisonnés en même temps que modulables : les lecteurs les plus bruyants (ou plus exactement ceux qui travaillent sur les supports bruyants que sont les microfilms) ou qui ont besoin de plus d'explications, près de l'entrée, ceux qui travaillent sur les originaux, éloignés de la sortie (pour limiter les vols) et sous les yeux du président de salle. Mais cette notion même de publics différents va sans doute évoluer : si, actuellement, pour prendre l'exemple de la Sarthe, la grande salle des originaux semble vide quand la salle réservée aux supports de substitution est presque sous-dimensionnée, je pense que cet état de choses peut évoluer dans l'avenir. D'où la modularité que j'ai souhaitée : on devrait pouvoir, si nécessaire et en fonction de la demande à venir, dont nous ignorons tout, penser différemment l'espace général de la salle de lecture.
- De nouvelles demandes du public : certains souhaitent bénéficier d'espace pour le travail en groupe, par exemple. Pourquoi ne pas réfléchir très en amont à ce genre de demande, qu'il peut être possible d'intégrer dès le stade du programme ?

- L'irruption des nouvelles technologies : le développement de la consultation à distance, qui est inéluctable, va certainement remettre en question nos grandes salles de lecture : si ce n'est pas dans les 5 ou 10 prochaines années, ce sera pour plus tard.

Ce sont en effet les nouvelles technologies, et la numérisation notamment, qui vont introduire les changements les plus importants : que fait-on des lecteurs de microfilms, alors que ce support reste malgré tout pérenne pour la conservation ? Doit-on en prévoir un certain nombre malgré tout en salle de lecture ?

Les documents numérisés pourront être consultables depuis chez soi : les lecteurs continueront-ils à venir sur place, dans 30 ou 40 ans ? Corollaire : sera-t-il toujours nécessaire que les bâtiments d'archives soient aisément accessibles, et donc au centre des villes ? Sera-t-il toujours nécessaire, surtout, que conservation et communication soient aussi intimement liées qu'aujourd'hui ?

Ce qui rejoint également les préoccupations des collectivités en terme d'aménagement du territoire : l'état civil numérisé peut être consulté n'importe où ; on peut donc imaginer, comme c'est le cas dans le Bas-Rhin, d'implanter des bornes de visualisation des documents numérisés dans les " Maisons du département " réparties sur l'ensemble du territoire départemental.

En tout état de cause, il sera sans doute nécessaire de prévoir des espaces " nouvelles technologies " plus importants.

Mais les archives électroniques posent de nouvelles difficultés : comment les conserver ? Les besoins sont différents : il n'est plus nécessaire de disposer d'autant d'espaces de conservation, mais en revanche, il faudra de nouveaux laboratoires pour la migration des données informatiques. Dans ce domaine de la conservation des documents électroniques, comme l'a souligné Catherine Dhérent, le programme des Archives de la Meuse est loin d'être pilote... Parce que je n'ai pas su évaluer la place qui serait nécessaire, et aussi parce que les normes de conservation des supports électroniques sont différentes de celles des documents traditionnels, et qu'elles sont en contradiction avec le programme : on ne peut pas, semble-t-il, tolérer de dérive climatique dans les magasins destinés aux nouveaux supports. La climatisation est apparemment nécessaire, or climatiser un seul magasin reviendrait extrêmement cher, et serait opposé au souhait de maîtrise des coûts du conseil général de la Meuse. Dans ce cas, à défaut d'armoires réfrigérées, ou lorsque celles-ci deviendront insuffisantes, la solution pourrait être de créer des locaux

spécifiquement dédiés à la conservation de ces nouvelles archives ; locaux qui n'auraient pas besoin de se trouver en zone urbaine...
Rêvons un peu : imaginer plusieurs types de bâtiments d'archives en fonction du type de documents conservés ?

Je ne sais donc pas ce que c'est que signifie " penser le bâtiment d'archives de l'avenir " d'une façon générale. Je ne suis pas certaine d'avoir pensé à tout, loin s'en faut. Je suis partie de la situation existante, pour essayer de l'améliorer. J'ai essayé de m'affranchir autant que faire se peut d'un programme-type, en remettant beaucoup de choses en question : pourquoi les magasins de conservation doivent-ils être vitrés, par exemple ? Si c'est pour éliminer les éventuels germes par des apports de lumière solaire, qu'en est-il des documents mis en boîtes ? La réponse s'impose alors : il est impératif de mettre les documents dans des cartons, mais les apports lumineux ne sont plus obligatoires. Comme en plus ils occasionnent, en général, des micro-changements climatiques dans les magasins, on peut même envisager de les supprimer...

J'ai essayé de jouer la carte du bon sens, mais, surtout, je n'ai jamais eu l'impression de faire des choix irrémédiables. J'ai tenté au contraire, devant mon incapacité à prévoir le développement ultérieur des nouveaux supports, l'évolution du lectorat, ou les adaptations technologiques, de rester modeste et de laisser à mes successeurs la possibilité de revenir sur mes options personnelles, d'où les concepts de modularité instaurés, par exemple, en salle de lecture.

J'ai tenté enfin de maintenir, malgré les difficultés, ce qui me semblait important, mais toujours en m'insérant dans la politique du Conseil général de la Meuse : dans mon discours, j'ai parlé " réduction des coûts de fonctionnement ", alors que je visais la bonne conservation des documents. J'ai tenu compte de la méfiance personnelle que j'éprouvais pour le " tout technologie ", même s'il a été difficile de résister à la pression continue des architectes, bureaux d'études, ingénieurs, qui ne nous considèrent pas, nous, les archivistes, comme des interlocuteurs valables et qui voulaient à toute force convaincre des bienfaits de la climatisation. Ceci est une autre histoire, mais je voudrais souligner à nouveau qu'il est primordial de travailler en totale confiance et collaboration avec la collectivité maître d'ouvrage, la moindre faille étant immédiatement exploitée.